

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 19 décembre 2006 à 18 h 30**  
à la mairie de Tain l'Hermitage

Date de la convocation : 12 décembre 2006  
Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de votants : 17

**Présents avec voix délibérative** : Michel ANDOLFATTO, Bernard BARTHELON, Gabriel BIANCHERI, Serge BLACHE, Gérard BETTON, Gilbert BOUCHET, René BRET, Gérard CHAUMONTET, Daniel DUMOULIN, Edmond GELIBERT, Maurice LAFUMA, Alain MERANDAT, Hervé RASCLARD, Viviane De ROMEFORT, Jean-Marc ROZIER

**Présents sans voix délibérative** : Monsieur Jean-Pierre CARDI, Président du Conseil Local de Développement

**Représentés** : Maryse ALBERT (pouvoir à G. BETTON), Christian DASSE-VINAY (pouvoir à E. GELIBERT)

**Excusés avec voix délibérative** : Adrien BATAILLON, Henri BERTHOLET, Aimé CHALEON, Bernard DUC, Christiane LAFFONT

**Absents avec voix délibérative**: Jacques CARCEL

**Absents – excusés sans voix délibérative** : Monsieur Gérard BAYEUX, Receveur  
Madame Nathalie NIESON, Conseillère Régionale  
Messieurs Alain GENTHON, Pierre PIENIEK, Didier GUILLAUME, Conseillers Généraux  
Messieurs Gérard FOURNEL, Vice Président, et Philippe CHATAIN, secrétaire, du Conseil Local de Développement

**Secrétaire de séance** : Gérard BETTON

## **1 - Approbation du Compte-rendu et des délibérations du Comité Syndical du 7 novembre 2006**

Le compte-rendu ainsi que les délibérations du dernier Comité Syndical sont adoptés à l'unanimité.

## **2 – Affaires soumises à délibérations**

### **1. Débat d'Orientation Budgétaire.**

Conformément au code général des collectivités territoriales, un débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2007 doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Président propose au Conseil Syndical de débattre sur les points suivants :

- Reconduction d'une participation à l'identique de 2006 concernant les frais de fonctionnement, soit 1€ par Habitant sur la base de la population DGF,
- Financement des actions liées au CDPRA, suivant la délibération du Conseil Syndical en date du 23 juin 2004, sur la base de 50% population DGF et 50% le potentiel fiscal. La proposition pour 2007 est de reconduire à l'identique la participation, soit 0,96 €/habitant.
- Prévoir en investissement divers équipements de types postes informatiques, mobilier

Le Conseil Syndical après en avoir débattu, prendra acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2007 et chargera Le président d'élaborer sur ces bases le projet de budget prévisionnel 2007.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **2. Convention de partenariat entre la Trésorerie de Romans Bourg de Péage collectivités locales et le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines**

Monsieur Gérard BAYEUX, Trésorier de Romans Bourg de Péage collectivités locales depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, propose aux Maires et aux Présidents de conclure une convention de partenariat, visant à renforcer les relations entre l'ordonnateur et le comptable, à améliorer la synergie entre les acteurs locaux par une meilleure connaissance réciproque, à identifier les dysfonctionnements qui sont constatés et les résoudre par la mise en place des procédures les plus performantes, à tirer le meilleur profit des procédures et des outils modernes de gestion, à contractualiser des objectifs à atteindre ensemble.

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver la convention de partenariat Syndicat Mixte de la Drôme des Collines/Trésorerie portant sur les thèmes suivants :

- Améliorer les relations personnelles entre partenaires
- Optimiser la circulation de l'information
- Améliorer le recouvrement
- Réduire les délais de paiement
- Optimiser la gestion de trésorerie
- Accélérer les délais de production de fin d'exercice
- Valoriser les comptes
- Etre prêt pour HELIOS
- Vers un accord local en application des conventions nationales de dématérialisation
- L'exécution de la convention

Le Conseil Syndical est invité à autoriser le Président à signer cette convention de partenariat.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **3. Animation du volet touristique du Contrat de Pays année 2007 – demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle que les différents postes d'animation peuvent être soutenus par le Conseil Régional dans le cadre du CDPRA Drôme des Collines. Toutes les années, une demande de subvention doit être déposée.

Le poste est un temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

La chargée de mission, Marielle BRUYAS, a pour missions :

- accompagnement de l'étude prospective et mise en œuvre du schéma de développement touristique ;
- mise en réseau des opérateurs touristiques du Territoire ;
- promotion touristique du Territoire ;
- valorisation de la Grande Boucle des Collines ;
- accompagnement des porteurs de projet ;
- animation et gestion technique et financière des actions touristiques du Contrat.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	50 500 €
Subvention RRA action 1 (60%)	30 300 €
Autofinancement Syndicat Mixte	20 200 €

Le Conseil Syndical est sollicité pour l'approbation de ce financement et pour autoriser Le Président à mobiliser les subventions attendues.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

#### **4. Animation du volet économique du Contrat de Pays année 2007 – demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle que les différents postes d'animation peuvent être soutenus par le Conseil Régional dans le cadre du CDPRA Drôme des Collines. Toutes les années, une demande de subvention doit être déposée.

Le poste est un temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

La chargée de mission, Aurélie TRILLAT, a pour missions :

- en coordination avec les partenaires, aider à la mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'identification des besoins,
- mobiliser des acteurs de l'économie et de l'insertion intervenants sur le Territoire,
- coordonner et harmoniser des interventions sur le territoire,
- mettre en réseau des EPCI du territoire,
- assurer le lien entre les élus, les entreprises et les partenaires économiques,
- accompagner des porteurs de projets.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	38 800 €
Subvention RRA action 13 (60%)	23280 €
Autofinancement Syndicat Mixte	15 520 €

Le Conseil Syndical est sollicité pour l'approbation de ce financement et pour autoriser Le Président à mobiliser les subventions attendues.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

#### **5. Animation du volet agricole du Contrat de Pays année 2007 – demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle que les différents postes d'animation peuvent être soutenus par le Conseil Régional dans le cadre du CDPRA Drôme des Collines. Toutes les années, une demande de subvention doit être déposée.

Le poste est un poste à 60% pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

La chargée de mission, Agnès BONNIN, a pour missions :

- animation de la commission agricole et du dispositif de veille sur le Territoire,
- accompagnement des projets de diversification et de valorisation des produits locaux,
- coordination des démarches cession reprise, agriculture/environnement, bio, PSADER...
- accompagnement des porteurs de projets,
- animation et gestion technique et financière des actions agricoles du Contrat.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	30 592 €
Subvention RRA action 14 (60%)	18 355 €
Autofinancement Syndicat Mixte	12 237 €

Le Conseil Syndical est sollicité pour l'approbation de ce financement et pour autoriser Le Président à mobiliser les subventions attendues.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

#### **6. Animation générale du Contrat de Pays année 2007 – demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle que les différents postes d'animation peuvent être soutenus par le Conseil Régional dans le cadre du CDPRA Drôme des Collines. Toutes les années, une demande de subvention doit être déposée.

Le poste est un temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Le Directeur, Gérard VANHAECKE, a pour missions :

- suivi général du programme d'actions, animation et coordination des différents axes de développement du Contrat (animations thématiques : développement économique, touristique et agricole, aménagement et services aux personnes...);
- appui aux porteurs de projet ;
- gestion des maîtrises d'ouvrage Syndicat Mixte (mises en réseau, animation, accompagnement, mises en place d'études, ingénierie) ;
- coordination avec la Région, les partenaires institutionnels (Etat, Europe...), les collectivités locales et autres acteurs socio-économiques ;
- suivi administratif et financier du contrat ;
- animation, des Comités Syndicaux, des Comités de Pilotage, des Comités Techniques, de certaines commissions et groupes de travail ;
- coopération avec les Territoires limitrophes.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	76 420 €
Subvention RRA action 35 (60%)	45 852 €
Subvention FNADT	8 180 €
Autofinancement Syndicat Mixte	22 388 €

Le Conseil Syndical est sollicité pour l'approbation de ce financement et pour autoriser Le Président à mobiliser les subventions attendues.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **7. Animation du volet aménagement/habitat/services aux personnes du Contrat de Pays année 2007 – demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle que les différents postes d'animation peuvent être soutenus par le Conseil Régional dans le cadre du CDPRA Drôme des Collines. Toutes les années, une demande de subvention doit être déposée.

Le poste est un temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Le Chargé de mission, Frédéric MERLOZ, a pour missions :

- animation et mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat (fiche action 38),
- suivi, mise en cohérence des politiques et outils d'aménagement des EPCI et travail à une méthodologie commune,
- animation de groupes de travail sur les volets aménagement, habitat et services à la personne,
- animation du réseau des coordonnateurs enfance jeunesse des EPCI du Territoire,
- réflexion et mise en œuvre d'outils d'aide à la mobilité, d'accès aux services, de projets intergénérationnels.
- accompagnement des porteurs de projet,
- liens avec les services de la Région couvrant les domaines d'intervention cités ci-dessus.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	38 800 €
Subvention RRA action 37 (60%)	23 280 €
Autofinancement Syndicat Mixte	15 520 €

Le Conseil Syndical est sollicité pour l'approbation de ce financement et pour autoriser Le Président à mobiliser les subventions attendues.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **8. Animation du CDPRA Drôme des Collines - Demande de subvention FNADT – année 2007**

Monsieur le Président rappelle que dans le contrat cadre signé le 31 décembre 2004 entre le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général et le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines, il était prévu que l'intervention financière de l'Etat serait de l'ordre de 200 000 € par an sur la période 2005.2006.

Pour l'année 2005, la subvention sollicitée et obtenue était de 207500 € et pour l'année 2006 de 184 320 €. Par conséquent, toute l'enveloppe n'ayant pas été utilisée, il convient de déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 8 180 €.

Le syndicat Mixte propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé pour l'animation du CDPRA année 2007.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	76 420 €
Subvention RRA action 35 (60%)	45 852 €
Subvention FNADT	8 180 €
Autofinancement Syndicat Mixte	22 388 €

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur ce plan de financement, à autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du FNADT.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **9. Participation des Offices de Tourisme de la Drôme des Collines aux salons touristiques année 2007 – Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'assurer la promotion touristique du Territoire Drôme des Collines, une opération de participation à des salons touristiques est organisée collectivement depuis 2006 entre les divers Offices de Tourisme de la Drôme des Collines, sous la coordination du Syndicat Mixte de la Drôme des Collines.

Suite à la réalisation de l'étude sur le positionnement touristique du Territoire Drôme des Collines, un des axes de travail s'articule autour de la mise en réseau des Offices du Tourisme du Territoire.

En 2006, une expérience pilote de participation de 5 Offices du tourisme à 7 salons touristiques, en France et à l'étranger, a connu un succès partagé entre les participants. Le souhait de renouveler l'opération a été formulé pour 2007.

En terme de tutorat l'accompagnement réalisé par l'Office de Romans présent à chacun des salons en 2006 a porté ses fruits. Il sera poursuivi afin de créer des liens entre les Offices, qui pour certains s'impliquent sur une primo-participation, et pour les autres pourront affiner leur positionnement.

Les salons retenus, en 2007, avec un portage Comité Départemental du Tourisme de la Drôme, sont en nombre moindre afin de privilégier ces opérations d'un point de vue qualitatif plutôt que quantitativement. Une nouveauté réside par la participation à un salon régional, de proximité, qui a fait peau neuve : le Salon du randonneur à la Cité des Congrès à Lyon en Avril prochain.

Pour 2007, les salons retenus privilégient les clientèles de proximité Rhône Alpes - coeur de cible pour la Drôme des Collines, les courts séjours (accès TGV possible) et également une clientèle nouvelle de l'Ouest de la France. Il s'agit des salons suivants :

- Salon des Vacances de Bruxelles, du 8 au 12 février 2007,
- Salon du Tourisme à Nantes, du 2 au 4 mars 2007,
- Salon Mahana à Lyon, du 2 au 4 mars 2007,
- Salon du Randonneur à Lyon, du 20 au 22 avril 2007,
- -Salon Loisirexpo en Septembre 2007.

Les dépenses subventionnables concernent :

- les frais de déplacements,
- les frais de temps de travail des agents des offices de Tourisme pendant les trajets et sur les salons,
- les frais de transporteurs,
- les frais de dégustation,
- les frais d'hébergements,
- les frais de location de stands auprès du CDT 26.

Dans la mesure du budget global suivant, les frais de repas ne pourront être pris en charge par le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines. En cas de dépassement du budget, l'OT aura en charge les frais inhérents à ce dépassement (repas, tickets de métro...)

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Frais des OT		10 822 €
OT du canton de Bourg de Péage	1 898 €	
OT d'Hauterives	1 068 €	
OT Pays de l'Hermitage	268 €	
OT Pays de Romans	5 848 €	
OT de St Vallier et sa région	1 493 €	
OT de la Valloire	247 €	
Frais de location des stands (CDT et salon du Randonneur)		6 360 €
Total de la dépense		17 182 €
Conseil Régional (action 3 CDPRA) 40% de 17 033 €		6 813 €
Syndicat Mixte		10 369 €

Monsieur le Président précise qu'il sera nécessaire de passer une convention avec chacun des OT participant et qu'un bilan technique et financier sera fourni par chacun des OT.

Le Comité Syndical est sollicité pour l'approbation de cette opération et de ce financement et pour autoriser le Président à mobiliser la subvention attendu et à autoriser le Président à signer les conventions avec les OT

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## 10. Conception de supports pour la valorisation des produits locaux

Le Président informe qu'il s'agit de concevoir et réaliser un support type carte à destination du grand public afin de valoriser les produits locaux et les savoir-faire du Territoire. Ce document viendra compléter les outils de promotion touristique en cours d'élaboration (document d'appel et guide pratique).

Il identifiera l'ensemble des producteurs en vente directe du Territoire engagés dans des réseaux (bienvenue à la ferme, CIVAM,...) ou des démarches de qualité (Label, Agriculture biologique,...). Il localisera également les points de vente collectif, les marchés et organisation d'AMAP ou de paniers (ferme et jardins de Cocagne,...).

Il s'agit également au sein d'un programme commun de valoriser l'initiative de plusieurs de nos partenaires qui organisent durant le premier semestre 2007 des temps d'information et de débat autour de l'agriculture et des paysages de la Drôme des Collines. Il s'agit notamment des projets portés par :

- l'association Alliance autour des AMAP et des circuits de vente directe (janvier-février) ;
- le Conseil Local de Développement qui souhaite informer et débattre sur l'évolution de la PAC et de l'impact pour le Territoire (mars) ;
- trois centres de formation : MFR d'Anneyron et de Mondy, lycée horticole de Romans, pôles ressource pour le Territoire qui organisent collectivement une soirée débat « paysage de bien vivre en Drôme des Collines » (mai).

Ces temps d'information et d'échange seront ouverts aux élus locaux, aux différents partenaires du Territoire, ainsi qu'aux habitants et consommateurs.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	10 000 €
Subvention RRA action 7 (40%)	4 000 €
Subvention FNADT (30 %)	3 000 €
Autofinancement Syndicat Mixte (30 %)	3 000 €

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur ce projet, à autoriser le Président à solliciter les différentes subventions et à lancer la consultation.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## 11. Mise en réseau coordonnateurs enfance jeunesse

Monsieur le Président rappelle que lors des rencontres pour la mise en œuvre de notre CDPRA, les agents de développement local en charge du développement social et coordonnateurs petite enfance, enfance et jeunesse du Territoire de la Drôme des Collines nous ont fait part de leurs isolements et de leurs difficultés pour conduire ou développer les actions de développement social actuelles et futures de leurs communautés et de la volonté de se mettre en réseau.

Soucieux que ce réseau puisse apporter une réelle plus value, ils veulent formaliser leurs rencontres et les construire dans un objectif de professionnalisation, de mutualisation d'information, des expériences et de la formation.

Le réseau est constitué dans l'objectif d'ouverture. Il sera donc fait une place importante en terme de stratégie (participants, partenariats, financements...) et de ressources aux compétences, à l'expérience et aux savoirs extérieurs au réseau. Un cahier des charges, a été rédigé avec l'aide d'Anne Carton, Directrice du CRDR.

Cette démarche de mise en réseau nécessite

- Un prestataire animateur, de type ingénierie en formation,
- Des intervenants, formateurs et témoins extérieurs apportant des expériences et compléments de formation sur des thématiques précises.

Le réseau souhaite donc être accompagné ponctuellement par un prestataire identifiant les attentes du réseau et construisant une réponse adaptée.

Il est prévu un appel d'offre pour le début de l'année. Le prestataire et le contenu de sa proposition devront être complémentaires des outils et ressources déjà disponibles au sein des collectivités.

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Dépense totale de l'opération		15 000 €
Recettes		
Subvention Européenne (FSE)	30 %	4 500 €
Subvention régionale (CDPRA)	40%	6 000 €
Subvention FNADT	30%	1 500 €
<i>(plafonné à 30% de 15 000 € au prorata des 4 premiers mois sur l'année 2006, Soit <math>15\,000 \times (4/12) \times 30\% = 1500</math> €)</i>		
Participation du SM Drôme des Collines		3 000 €

Suite à cette présentation par le Président, Hervé RASCLARD précise que, sans qu'il remette en cause l'intérêt de ce projet par la Drôme des Collines, le Conseil Général travaille actuellement sur un projet similaire à l'échelle de la Drôme.

En conséquence, et à l'issue du débat le Président propose que le Comité Syndical l'autorise à solliciter les subventions relatives au plan de financement proposé. En ce qui concerne le dossier technique, il est décidé que dans un premier temps, le projet Syndicat Mixte de la Drôme des Collines soit mis en attente afin de ne pas être redondant de celui du Conseil Général.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## 12. Participation du SMDC au projet « Profession, Pluriactif ».

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du projet « Emploi et Territoire » porté par le SMDC, une maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la MFR d'Anneyron pour piloter un projet expérimental sur la Communauté de communes de Rhône-Valloire sur le thème de la pluriactivité.

Ce projet a pour objectif de développer, soutenir, promouvoir les emplois en temps partagé, que ce soit dans le domaine agricole, comme dans les services ou l'industrie.

Le coût de la dépense de cette opération pour la MFR est de 29 050 €. L'association a bénéficié d'une subvention régionale (action 22 du CDPRA).

Dans le cadre de cette action, une convention a été établie entre la MFR d'Anneyron et le SMDC afin que ce dernier participe financièrement à l'opération.

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Dépense totale de l'opération		8 295 €
Recettes		
Subvention Européenne (FSE)	49.67 %	4 120 €
Participation du SM Drôme des Collines		4 175 €

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur ce projet, sur son plan de financement et à autoriser le Président à solliciter les différentes subventions.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

### **13. Accompagnement à la création d'activités – Soutien à IEDV – année 2007**

Le Président rappelle que, depuis 1998, le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines apporte son soutien à l'association Initiatives Emploi Dauphiné Vivarais (IEDV), et ce dans le cadre de ses actions d'appui à la création d'activités sur la Drôme des Collines.

Il propose de renouveler pour l'année 2007 son aide à hauteur de 11 700 €.

Afin de formaliser cet appui, Monsieur le Président évoque la nécessité de signer une convention avec la plateforme IEDV

Le Conseil Syndical est invité à autoriser le Président à signer une convention avec IEDV et à autoriser le Président à effectuer le versement au cours de l'année 2007.

Les délégués souhaitent être destinataires des rapports d'activités annuels (pièces jointes : rapport d'activités 2005 et présentation - orientations 2006 2007)

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

### **14. Candidature du Territoire Drôme des Collines à un prochain PSADER**

Le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) est un dispositif agricole de la Région voté en date du 21 juillet 2005 qui peut être porté par un Territoire de Pays ou de Parc naturel.

Il peut s'articuler autour de 4 thématiques : diversification de l'agriculture, accompagnement à la transmission d'entreprises et accueil d'actifs en milieu rural, gestion concertée des espaces et des ressources, recherche des synergies entre acteurs en matière de gestion des ressources humaines.

Il doit être conçu en bonne articulation avec le CDPRA en cours, sur des thématiques complémentaires. Il mobilisera une enveloppe financière supplémentaire de la Région pour accompagner les actions retenues.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'engagement du Territoire dans une prochaine candidature PSADER et à autoriser le Président à engager les différentes démarches en conséquence.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

### **15. règlement de publicité pour les marchés**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Syndical avait mis en place un règlement de publicité pour les marchés publics lors du conseil syndical du 30 août 2005.

Conformément au nouveau code des marchés publics, il convient de modifier ce règlement étant donné que le conseil syndical est compétent d'une part pour définir à l'avance les mesures futures de publicité et que la définition des procédures d'attribution relève de l'Exécutif, un arrêté du Président en fera l'objet.

L'ensemble de ces deux décisions, synthétisé dans le tableau ci-joint, constituera un règlement des marchés publics propre au Syndicat Mixte de la Drôme des Collines et applicable en dessous des seuils précités.

Cette structure est très largement parallèle à celle du Code des marchés publics, et en respecte les grands principes :

- Mise en concurrence,
- accès de tous à la commande publique,
- transparence des procédures.

Ses dispositions sont toutefois allégées au niveau des formalités et des délais.

Le Comité Syndical est invité à valider ce nouveau règlement.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **16. Indemnités de fonction**

Le Président propose une actualisation de l'indemnité de fonction de l'exécutif afin d'assoir le régime indemnitaire en cohérence avec le nombre d'habitants du Territoire Drôme des Collines.

Compte tenu que la population est comprise en 100 000 et 199 999 habitants, les indemnités correspondantes seraient appliquées, soit pour Le Président 1308.83 € et pour Les Vice Présidents 654.42 €. Il est prévu que ces indemnités soient revalorisées par décret.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2007

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le changement suggéré.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **17. Prise en charge des frais de restauration, de déplacement et d'hébergement engagés par le Président dans le cadre de sa fonction**

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à délibérer sur le principe du remboursement des différents frais engagés (restauration, déplacement et hébergement) lorsque le Président est amené à avancer le montant de ces frais. Monsieur le Président propose que la prise en charge de ces frais se fasse sur la base des frais réels engagés.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur cette proposition

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **18. Contrat de maintenance du site internet**

Monsieur le Président propose qu'un contrat de maintenance pour notre site internet soit passé avec 6TEMATIK, prestataire chargé de la création de notre site internet.

La société 6TEMATIK sera chargée des mises à jour et des évolutions mineures pour notre site c'est-à-dire :

- La correction et/ou l'ajout de texte dans une page web,
- La modification et/ou l'ajout de photos ou média dans une page web,
- L'évolution d'une page web,
- L'ajout ou la suppression d'une page web sans impact sur une base de données
- L'assistance aux mises à jour effectuées en interne grâce à l'interface de gestion par le Syndicat Mixte,
- L'évolution des technologies du site Internet,
- Le traitement des médias (PDF, image ou autre) présents sur le site internet,
- Le suivi du référencement effectué par 6tematik.

La proposition de la société 6tematik porte sur une demi journée par mois. La prestation est une redevance forfaitaire trimestrielle d'un montant de 330 € HT, soit 394.68 € TTC.

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur la proposition du Président et à autoriser le Président à signer ce contrat de maintenance

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **19. Stage agriculture / environnement pour une éventuelle candidature PSADER**

Le Président rappelle que le Territoire souhaite s'engager dans une réflexion autour de la problématique agriculture/environnement et de la gestion de l'espace. Cette démarche sera engagée dans le cadre d'un stage de fin d'étude et dans la perspective éventuelle du prochain PSADER accompagné par la Région en bonne articulation avec le CDPRA.

Dans le cadre de ce stage, il s'agira d'analyser les enjeux liés à la problématique agriculture/environnement à traiter en priorité à l'échelle du Pays (qualité de la ressource en eau, gestion des déchets, gestion de l'espace, énergie renouvelable,...) et d'identifier quels leviers sont mobilisables pour répondre à ces préoccupations.

Un plan d'actions sera bâti avec l'ensemble des partenaires concernés sur le Territoire et viendra compléter le Contrat en place en mobilisant une enveloppe régionale complémentaire.

En parallèle à ce travail, le Syndicat Mixte a lancé une étude sur l'usage du foncier sur le Territoire qui sera réalisée par un cabinet extérieur sur le premier trimestre 2007. Il permettra d'adapter en conséquence les outils sur le territoire relatifs à l'urbanisme comme au développement agricole ou la préservation des espaces naturels.

Les deux démarches seront à croiser pour finaliser un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural pour le Territoire.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total des dépenses	3 457 €
Subvention RRA action 7 (40%)	1 383 €
Subvention FNADT (30 %)	1 037 €
Autofinancement Syndicat Mixte (30 %)	1 037€

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur la proposition du Président, à autoriser le Président à signer la convention de stage et à solliciter les différentes subventions.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **20. Partenariat avec l'Association Universitaire d'Etudes Drômoises**

Monsieur le Président rappelle que l'Association Universitaire d'Etudes Drômoises (AUED) publie tous les trimestres une revue « Etudes Drômoises ».

Dans cette dernière, une page est consacrée à la Drôme des Collines. En 2005, les 3 articles parus sont les suivants : Le Montrebut, le musée Pierre Palué de Tain, la chapelle des Balmes. Ces articles sont écrits par Lucien Dupuis, membre de l'association.

L'AUED souhaiterait savoir si ce partenariat sera reconduit pour l'année 2007 au coût de 200 € par édition.

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur le renouvellement de ce partenariat.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

## **21. Adhésion au système « chèque déjeuner »**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de mettre à disposition des membres du personnel des « chèques déjeuners » d'un montant de 5 € par jour pour un coût de 2.50 € pour l'agent et une participation de 250 € pour le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines.

Il sera attribué à chaque agent un nombre de titres égal au nombre de repas pris dans leur horaire de travail journalier.

Les crédits nécessaires seront votés sur le budget primitif 2006 pour lancement de l'opération au 1<sup>er</sup> janvier 2007 au compte 6488.

Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer sur l'adhésion au système « chèque déjeuner ».

➤ *Accord par 15 voix pour et 2 abstentions du Comité Syndical*

## **22. Projet d'échangeur autoroutier A7 – vote d'une motion de soutien**

Monsieur le Président présente à l'ensemble des membres la délibération prise par la Communauté de Communes des Deux Rives sur le projet d'échangeur autoroutier de la Galaure à hauteur de St Barthélemy de Vals/St Uze, entre les SMDC

échangeurs de Tain l'Hermitage et Chanas, qui est en projet depuis de nombreuses années.

Ce projet représente un enjeu à plusieurs titres :

- développement économique : cet échangeur permettrait d'irriguer tout le nord Drôme (Vallée de la Galaure, vallée de l'Herbasse, Romans). Alors que les disponibilités foncières dans la vallée du Rhône s'amenuisent, il permettrait de valoriser les nombreux terrains économiques disponibles plus à l'est. Les chefs d'entreprises locaux demandent cette sortie d'autoroute qui permettrait un accès plus rapide à ce territoire et augmenterait donc son attractivité économique.
- aménagement du territoire ; le nouvel échangeur favoriserait le développement est-ouest de la vallée du Rhône alors que le développement sud-nord sature et pose divers problèmes (gestion des flux, indisponibilité foncière, augmentation des écarts de richesse entre territoires)
- Sécurité : le tronçon Chanas-Tain, avec 31 km, est un des plus longs tronçons d'autoroute d'Europe. De plus, il s'agit d'un tronçon avec de fortes pentes (col du grand bœuf) 323 m d'altitude – pente de l'ordre de 4%). Ces caractéristiques en font un tronçon accidentogène, et rendent difficile l'accès des secours et la gestion des cas de crise.

Le Conseil Syndical est invité à apporter son soutien au projet de la Communauté de Communes des Deux Rives sur la création de cet échangeur autoroutier.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

### **3 - Affaires non soumises à délibération**

1. Compte-rendu des décisions prises par Le Président, dans le cadre des M.A.P.A.  
M.A.P.A. N° 2006/04 portant sur l'étude foncière  
M.A.P.A. N° 206/05 portant sur la réalisation de deux documents touristiques  
M.A.P.A. N°2006/06 portant sur l'animation et la coordination du plan d'action bio
2. Bilan de la foire du Dauphiné (cf. document distribué)

### **Date des Prochains Comités Syndicaux :**

**Attention changement de la date du prochain Comité Syndical : le mardi 6 février**

**le jeudi 29 mars (validation Avenant n°1)**

**le mardi 24 avril**

**le mardi 26 juin**

**le mardi 28 août**

**le mardi 30 octobre**

**le mardi 25 décembre (voir pour changement de date)**

**Le Président**  
**Serge BLACHE**

